



BERTEAUCOURT-LES-DAMES

mairie@berteaucourtlesdames.fr

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 10 FÉVRIER 2026

L'an deux mil vingt-
six

Le 10 février 2026 à
19h00

Présents: Mesdames BRIAU Delphine, HARLE Océane, LECOINTE Marie-Claire, LEPOIX Brigitte
Messieurs DEVISMES Dominique, ROUSSEL Sébastien, DOUAY Frédéric, BUE Hubert, CARLIER Joan,
DUPONTREUE Didier

Excusés:

Monsieur MOREL Dominique, ayant donné pouvoir à Madame LECOINTE Marie-Claire
Monsieur GACQUER Patrick, ayant donné pouvoir à Monsieur ROUSSEL Sébastien

Le quorum étant atteint, avec 10 membres présents et 12 votants, Madame la Maire ouvre la séance.
Madame HARLE Océane, seule volontaire, est désignée secrétaire de séance.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 décembre 2025

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 29 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

2. Adoption du plan de financement – Demande de subvention DETR « Extension et aménagement du cimetière » B01_2026

Comme suite à la délibération du 18 juillet 2025 autorisant la demande de subvention au titre du FAAC (Fonds d'aide aux communes) et à la délibération du 5 décembre 2026 autorisant le dépôt de demande de subvention DETR pour financer le projet extension et aménagement du cimetière, Mme le Maire présente le plan de financement.

Elle informe que le Département a accordé une subvention d'un montant de 11 431,00€ le 12/01/2026.

		H.T.
NATURE DES DÉPENSES		
	foncier	6 000,00 €
	études	3 000,00 €
	travaux	26 531,45 €
MONTANT DE L'OPÉRATION		35 531,45 €

dont 9400,50
subventionnables DETR

	H.T.	Taux de financement
RECETTES / FINANCEMENT PREVISIONNEL		
AIDES PUBLIQUES DE L'ETAT		
DETR demandée	3 290,18 €	35,00 %
AUTRES AIDES PUBLIQUES		
Conseil départemental	11 453,00 €	32,23 %
Sous-total aides publiques	14 743,18 €	41,49 %
PART DE LA COLLECTIVITÉ		H.T.
Fonds propres	20 788,27 €	
Emprunt	0,00 €	
Crédit bail ou autres	0,00 €	

Après délibération, Le conseil Municipal,

- **ADOpte** le projet qui lui est présenté,
- **MANDATE** Madame le Maire afin de solliciter l'aide mentionnée en faveur du projet d'extension et aménagement du cimetière et **approuve le plan de financement.**

Pour : 11

Abstention/ 1

Monsieur DUPONTREUE Didier indique ne pas comprendre la nécessité d'adopter ce plan de financement à un mois des élections municipales.

Madame la Maire répond que ce projet a déjà fait l'objet de délibérations au cours de l'année 2025, qu'il a été validé et qu'il s'agit uniquement de bénéficier d'aides supplémentaires, conformément à la délibération de décembre autorisant la demande de subvention.

3. Adoption du plan de financement – Subvention Région Hauts-de-France « Diagnostic de l'Abbatiale » [B04_2026](#)

Comme suite à la délibération du 10 novembre 2025, autorisant madame la maire à constituer un dossier de demande de subvention auprès de la région HDF, au titre du DIAGP, diagnostic restauration du patrimoine, Madame la maire informe qu'un architecte des bâtiments de France a procédé à la visite de l'abbatiale et a établi un devis.

Le coût total TTC du diagnostic s'élève à 13 980 €.

Région Hauts-de-France propose une subvention pouvant atteindre 80 %, dans la limite de 15 000 €. Des options complémentaires sont proposées (relevé extérieur 3D, orthophotos, plans, maquette) pour un montant de 4 767 €.

Elle rend compte des options proposées et souligne l'intérêt de souscrire aux 3 options, considérant qu'elles vont grandement faciliter le travail sans ajout financier conséquent.

La subvention totale pourrait ainsi atteindre 14 997,60 €, laissant un reste à charge pour la commune de 3 749,40 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

- adopte le plan de financement, incluant les 3 options proposées,
- mandate Madame la maire afin de solliciter l'aide mentionnée en faveur du projet de diagnostic de l'abbatiale.

Pour : 11

Abstention 1

4. Présentation anticipée des comptes financiers (Budget principal et budget annexe assainissement)

Monsieur DEVISMES, secrétaire de mairie en intérim, présente une analyse financière de la commune sur la période 2020-2025. Il rend compte de l'évolution de la trésorerie et de la capacité d'autofinancement, de l'évolution des charges de fonctionnement, de l'évolution du montant de la dette et de l'évolution des investissements.

Madame la Maire indique qu'il est probable que le vote du budget doive se faire pour le 15 avril. Elle propose donc de réunir la commission finances afin de préparer le budget.

Les dates du 24 février et du 3 mars 2026 sont retenues.

Elle indique que 2 possibilités sont offertes : voter le budget avant les élections ou à l'issue du scrutin au sein du nouveau conseil constitué. Compte-tenu des délais, le conseil est favorable au vote avant les élections et retient la date du 10 mars pour réunir le conseil municipal.

5. Ouverture anticipée des crédits d'investissement - Budget primitif et assainissement [B02_2026](#) et [B03_2026](#)

Depuis le 1er janvier 2026, et ce jusqu'au vote du budget primitif de 2026, la commune ne pourra pas procéder au paiement des dépenses d'investissement du budget principal sans autorisation expresse du Conseil Municipal.

Madame la Maire indique la nécessité d'ouvrir les crédits d'investissement afin de régler les dépenses en cours, de gérer au mieux les affaires courantes et de réaliser les investissements indispensables au bon fonctionnement des services, en attendant le vote du budget primitif principal de la commune 2026 et le budget annexe assainissement 2026.

Madame la Maire propose de porter cette ouverture de crédit d'investissement pour les 4 premiers mois de 2026 à hauteur de 25 % des crédits ouverts d'investissement 2025 au titre du budget principal de la commune et du budget annexe assainissement, déduction faite des restes à réaliser de l'exercice 2024 inscrits au budget 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal:

- autorise madame la maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget principal dans la limite du quart des crédits ouverts au budget.
- Autorise madame la maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget annexe assainissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget.
- Charge madame la maire de prendre toute décision et de signer tout document se rapportant à la présente délibération.

1 abstention

6. Vacance du logement communal – 11 rue Eugène Létocart [B05_2026](#)

Madame la Maire informe le Conseil municipal que le locataire souhaite quitter le logement communal au plus tôt, idéalement le 23 février.

Elle sollicite l'autorisation de diffuser des publications annonçant la disponibilité prochaine du logement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame la Maire :

- à diffuser des publications annonçant la disponibilité du logement ;
- à rédiger, signer et exécuter le bail ainsi que tout document y afférents.

7. Cessation d'activité de la boulangerie [B06_2026](#)

Madame la Maire expose la situation du boulanger, qui cesse son activité et souhaite résilier son bail au plus tôt. Plusieurs options sont présentées :

- Installation d'un autre commerçant qu'il nous appartiendrait de trouver
- Location du local à un(e) orthophoniste (demande déjà formulée en mairie)
- Transformation en logement type studio (F1)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité décide d'opter pour la location du local à un(e) orthophoniste.

8. Sollicitation du FIPHFP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique) **B07_2026**

Madame la Maire informe le Conseil municipal qu'un agent reconnu travailleur handicapé a passé une visite médicale et que le médecin a préconisé :

- La mise à disposition d'un siège spécifique
- La mise en place d'un système d'alerte en cas de crise

Madame la Maire propose l'acquisition de ces équipements, avec une demande de subvention auprès du FIPHFP.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame la Maire à procéder à l'achat du matériel préconisé par la médecine du travail et à effectuer toute demande de subvention afférente.

9. Organisation de la semaine scolaire B08_2026

Madame la Maire informe que Monsieur l'Inspecteur d'académie sollicite l'avis des communes quant au maintien de l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours. Elle informe avoir rencontré le directeur de l'école qui est favorable au maintien de cette organisation. Un passage à 4,5 jours engendrerait des coûts supplémentaires pour la commune (cantine, périscolaire).

Elle propose donc le renouvellement de l'organisation à 4 jours.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- se prononce favorablement à l'organisation de la semaine scolaire sur à 4 jours
- mandate Mme le maire pour effectuer la demande de renouvellement auprès des services départementaux de l'Education nationale.

10. Demande d'aide sociale B09_2026

Madame la Maire informe le Conseil municipal de la situation d'un parent de deux jeunes enfants rencontrant des difficultés de lecture et d'écriture.

Il suit un accompagnement avec ACADOMIA (2 heures par semaine à 30 €/heure).

Après aides obtenues, le reste à charge s'élève à 239,20 €.

Afin de l'encourager dans sa démarche, le conseil municipal, à l'unanimité décide d'attribuer une aide de 80 € pour financer une partie du reste à charge de la formation.

11. Dates des commissions

Madame la maire indique qu'il est nécessaire de réunir la commission de contrôle des listes électorales et celle des impôts directs.

- Commission de contrôle des listes électorales : proposition le 19 février 2026 à 19h, sous la responsabilité de Monsieur DUPONTREUE Didier
- Commission communale des impôts directs (CCID) : proposition le 20 février 2026 à 19h

12. Informations et questions diverses

► Projet « Création d'un espace ludique et intergénérationnel »

Madame la Maire informe le Conseil municipal que le marché à procédure adaptée relatif au projet de création d'un espace ludique et intergénérationnel a été rédigé et publié.

Le marché est divisé en trois lots distincts :

- Lot n°1 : Terrassement
- Lot n°2 : Aire de jeux
- Lot n°3 : Espaces verts

Plusieurs offres ont été réceptionnées pour chacun des lots : 2 offres pour le lot 1, 2 offres pour le lot 2 et 4 pour le lot 3.

L'analyse des candidatures et des offres est actuellement en cours, conformément aux critères définis dans les documents de consultation.

► Dispositif « Chats » – Fondation Brigitte Bardot

Madame HARLE Océane présente au Conseil municipal le dispositif que la commune a sollicité auprès de la Fondation Brigitte Bardot, permettant une prise en charge financière à 100 % de la stérilisation et de l'identification des chats errants.

Ce dispositif concernerait 15 chats, dont 8 femelles et 7 mâles, et serait mis en œuvre en partenariat avec l'association Patte 80 dans la main, chargée du trappage et du suivi.

► Cabas solidaire

Madame la Maire présente le dispositif « Cabas solidaire », en collaboration avec la Communauté de communes Nièvre et Somme, dans le cadre de la politique de solidarité.

Ce dispositif repose sur la signature d'un contrat d'une durée de 6 mois, pouvant être prolongé jusqu'à 9 mois, permettant aux bénéficiaires d'accéder à des produits à moindre coût en contrepartie de leur participation à des ateliers collectifs.

Deux lieux sont susceptibles d'accueillir ces ateliers : petite salle de la salle polyvalente ou petite salle près de la mairie. Après échanges, la salle polyvalente est choisie comme lieu.

► Dispositif « Maison Sport Santé »

Madame la Maire informe le Conseil municipal qu'une convention est signée avec l'UFOLEP, visant à mettre en place un dispositif « Maison Sport Santé » à destination des personnes âgées de plus de 50 ans, rencontrant des difficultés liées à la santé (pathologies chroniques, problèmes cardiovasculaires, sédentarité, etc.).

Le dispositif dans le cadre de l'ARS (agence régionale de santé) prévoit :

- des séances de 1h30,
- deux fois par semaine,
- pour un coût annuel de 40 € par participant.

L'UFOLEP fournit le matériel nécessaire, sans besoin de stockage sur place.

Il est proposé de mettre à disposition l'atelier scolaire pour l'accueil de ces activités.

► Hauts-de-France Propres

Madame la Maire informe le Conseil municipal que, dans le cadre de l'opération régionale « Hauts-de-France Propres », la date du 7 mars 2026 a été retenue pour l'organisation de la journée de nettoyage sur la commune.

Une communication sera prochainement réalisée afin d'informer et de mobiliser les administrés. La date reste à confirmer avec l'école.

► Demande du Club de l'Amitié

Madame la Maire fait part d'une demande du Club de l'Amitié concernant la prise en charge de l'achat de nappes et de décorations pour l'organisation de leur prochain repas.

Après échanges, le Conseil municipal accepte à l'unanimité la prise en charge de ces dépenses.

► Dispositif L'îlot

Madame la Maire présente le dispositif O2R de l'association L'îlot visant à accompagner les personnes placées sous main de justice et les personnes en situation de vulnérabilité pour leur

permettre de retrouver le chemin de l'emploi. Cette association propose un accompagnement social et professionnel individualisé, un accompagnement collectif avec la mise en place d'ateliers. Le rôle essentiel de la municipalité est à ce jour de favoriser la mise en relation de façon à permettre la rencontre des personnes qui pourraient bénéficier de cet accompagnement.

La séance est levée à 20h45.